



## Flash Info Mobilité CPIP : une grande victoire pour les CPIP en attendant une victoire pour l'ensemble des personnels !!

Comme nous vous l'indiquions le 12 septembre dernier, ([Flash Info Mobilité CPIP: la lutte paie et la victoire est belle ! – CGT insertion probation \(cgtspip.org\)](#)) le CSA Ministériel initialement programmé le 26 septembre et décalé au 3 octobre (en raison de la volonté du nouveau garde des Sceaux d'y prendre part) devait statuer, parmi les points à l'ordre du jour, sur un projet de décret visant à faire intégrer le corps des CPIP à l'annexe du décret relatif aux Lignes Directrices de Gestion. L'intérêt d'intégrer cette annexe ? Disposer de tableaux périodiques de mutations et ainsi inscrire définitivement que la mobilité des CPIP se fait selon un barème de cotations (points). Cela permet une mobilité transparente et équitable puisque seul le nombre de points détermine les mutations pour les postes non profilés. Cela entraîne aussi la concertation des OS représentatives à la CAP des CPIP où la CGT IP dispose de 4 sièges du 6.

Enfin, cela signifie que l'administration ou les DFSPIP ne pourront plus inverser les classements et choisir arbitrairement de sélectionner tel.le ou tel.le CPIP ou au contraire écarter untel ou unetelle.

Lors de ce CSA Ministériel qui s'est tenu le 3 octobre 2024. Le projet de décret, actant l'intégration du corps des CPIP dans l'annexe du décret relatif aux LDG (Lignes Directrices de Gestion) a bien été adopté.

La CGT IP est fière que ce combat mené depuis 4 ans aboutisse à cette avancée considérable pour les personnels. Resteront à entériner les cotations et critères discutés avec l'Administration au début de l'année (cf [Mobilité des CPIP : une clarification des critères et un retour aux cotations « se profilent »! Pour un retour à l'équité et la fin de certaines errances de l'Administration? – CGT insertion probation \(cgtspip.org\)](#)).

Mais pour la CGT et le Syndicat de la Magistrature, si cette avancée est considérable pour le CPIP, il n'était pas question de ne pas profiter de ce CSA Ministériel pour porter l'intérêt des autres corps qui bénéficient de campagnes de mobilité et dont les postes ne sont pas systématiquement profilés. Nous avons donc porté un amendement visant à intégrer l'ensemble de ces corps dans l'annexe afin de leur faire profiter de cette avancée (pour les personnels en SPIP, les AA et SA notamment). Si l'amendement a été voté à l'unanimité des OS représentatives au CSA Ministériel, l'administration, faute d'accord de la fonction publique, n'a pu le retenir. Devant notre demande et celle unanime des autres OS, elle a néanmoins consenti à ouvrir les discussions pour que l'ensemble des corps visés (amendement ci joint : [Amendement présenté au CSA Ministériel du 3 octobre](#)) intègre l'annexe !

**La CGT IP ne cessera jamais de veiller à ce que les mobilités des personnels obéissent à des règles transparentes et équitables, seules à même de garantir à chacun.e une égalité de traitement en vue de la possibilité d'obtenir une mutation**

**Pour protéger les droits et les acquis des personnels, la CGT IP ne lâchera jamais rien !!**